

avec des intérêts privés. Nous exigerons que l'occasion ne soit pas refusée à Air Canada de prospérer et de croître, tout en mettant des moyens de transport à bas prix à la portée de ses vrais propriétaires, la population de ce pays. Nous résisterons à toute argumentation fallacieuse selon laquelle le transfert de ce grand bien public à des intérêts privés serait nécessaire ou souhaitable. Exception faite des États-Unis, la majorité des grandes lignes aériennes du monde sont entre les mains du public. Avec l'aide qu'elles sont en droit d'attendre de leurs gouvernements respectifs, elles peuvent faire face aux défis de l'ère supersonique. Nous avons trop souffert dans ce pays d'entreprises privées inefficaces. Nous possédons une ligne aérienne dont nous pouvons être énormément fiers. Malgré tous les obstacles qui ont pu être imposés à Air Canada, elle est encore l'une des plus grandes lignes aériennes du monde et il est impossible à mon parti de voter pour ce camouflage évident qu'est cette taxe de 5 p. 100 destinée à corriger les effets de la politique stupide suivie par le gouvernement en matière de transports aériens dans ce pays.

• (8.30 p.m.)

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, mes remarques seront très brèves car, comme tous les autres députés, je voudrais que l'on procède le plus rapidement possible à l'adoption des projets de loi présentés par le gouvernement, car le programme législatif est très chargé.

Le bill C-155 n'est ni plus ni moins que l'imposition d'une nouvelle taxe sur le transport par avion.

L'honorable ministre aura l'occasion, je crois, de dire combien cette nouvelle taxe rapportera et comment le gouvernement utilisera les millions ainsi perçus.

J'aimerais appeler l'attention de l'honorable ministre sur le texte suivant: L'avion est le mode de transport de plus en plus utilisé par les hommes d'affaires. C'est un moyen de transport très rapide qui devrait être utilisé non seulement par les citoyens des grands centres, mais également par ceux des régions que les gouvernements s'efforcent de développer.

Or, dans la région que j'ai l'honneur de représenter, il se pose des problèmes au point de vue des pistes d'atterrissage et si j'avais l'assurance que les sommes d'argent que le gouvernement veut percevoir par cette nouvelle taxe serviraient à l'agrandissement des pistes d'atterrissage des aéroports municipaux, ce serait un moindre mal. Il ne s'agirait

pas moins d'une taxe, mais on saurait au moins qu'elle servirait à améliorer des situations pénibles.

A mon avis, le gouvernement devrait répondre à ces questions, car ayant étudié toutes les facettes du problème, il devrait certes être en mesure de le faire.

Il n'en demeure pas moins que la solution la plus pratique est celle proposée par les députés du Ralliement créditiste, qui se servent toujours du même marteau pour planter le même clou. Plus il est dur et long, plus ils doivent frapper fort. Si le gouvernement est d'avis que l'imposition d'une nouvelle taxe serait la solution idéale, je répète que les consommateurs auront moins d'argent dans leurs goussets. Il en résultera des frais qui devront bien souvent s'ajouter au coût de production. Donc, les consommateurs des biens et services devront encore en assumer le coût total.

Je sais que le gouvernement a besoin d'argent pour réaliser ses projets, dont certains, bien que déjà en voie de réalisation, sont abandonnés temporairement faute de deniers. A mon avis, il serait à l'avantage du gouvernement d'étudier, encore une fois, la possibilité d'utiliser la Banque du Canada pour ce faire.

L'argent des taxes versé au gouvernement par les consommateurs vient de quelque part. Il faudrait alors savoir s'il ne serait pas possible pour le gouvernement de découvrir que l'argent nouveau peut également exister sous forme de service et non pas sous forme de dette.

C'est pour cette raison que je suggère au parrain du bill de bien vouloir étudier sérieusement notre suggestion. A moins d'obtenir des réponses très précises au sujet de l'utilisation de ces deniers, je devrai nécessairement m'opposer à cette nouvelle taxe, parce qu'il s'agit encore d'argent versé par les contribuables qui, en général, se plaignent déjà qu'ils n'en ont pas suffisamment.

[Traduction]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis d'un bill tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise de manière à autoriser l'imposition d'une taxe de transport aérien de deux sortes: une taxe *ad valorem* de 5 p. 100 pour le transport aérien dans la zone définie dans le bill, comprenant le Canada, les États-Unis, sauf Hawaï, et Saint-Pierre-et-Miquelon, et une taxe uniforme per capita pour le transport aérien outre-mer.

En présentant une modification de cette nature, le ministre doit absolument expliquer à la Chambre ce qui justifie une telle taxe.